

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal 6/2017

ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRUBUTION DE L'EAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis municipal no 6 / 2017 s'est réunie le lundi 22 mai 2017 à 19 h 00 à la Salle du conseil communal en présence de la municipalité dans son ensemble.

Notre municipal (M. Georges Guignard, responsable du préavis mentionné ci-dessus nous a informés des modifications apportées au règlement ainsi qu'à son annexe) concernant le préavis cité en marge. Toutes les questions et tous les éclaircissements nécessaires ont pu être posés à la municipalité.

Le compte de l'eau est un compte « affecté » ce qui veut dire, qu'il doit s'autofinancer, s'équilibrer. Les éventuels surplus peuvent se comptabiliser dans un compte de réserve pour les travaux futurs concernant uniquement l'eau.

Le règlement communal sur la distribution de l'eau datant 1967 doit être impérativement adapté aux nouvelles obligations légales des communes dictées par le canton. Ces modifications consistent à clarifier l'étendue de ces obligations et à adapter le texte aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis plus de 50 ans.

Cependant, l'annexe de ce règlement qui en fait partie intégrante est un peu plus flexible et spécifique à notre commune comme par exemple la tarification de la taxe du prix de l'eau qui est fixée au maximum à 4.- par m3 d'eau consommée.

Pour votre information, le prix de l'eau potable s'élève actuellement à 2.20 le m3. Les dernières modifications de ce bien si précieux datent de 2001 de 1.80 le m3 à 2.- le m3 et 2008 de Fr/m3 2.00 à Fr/m3 2.20.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

⇒ de donner une réponse favorable au préavis municipal 6 / 2017 dans son ensemble

Pour la Commission chargée de l'étude de ce projet :

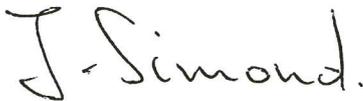
Catherine Favez



François Baudat



Jacques Simond



Olivier Berger

